

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 22 octobre 2024

Procès-Verbal N° 676

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

Si vous souhaitez accueillir l'Assemblée Générale d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous!

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 - CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 14 au 20 octobre 2024

 Senior D5 / Phase Unique -B
 581944 Ro-Claix Us 2

 Féminines U18f A 11 / Phase 1 -C
 515256 Cessieu As 1

 U17 D3 / Phase 1 -B
 504338 Gieres Us 2

U15 A 8 / Phase 1 -B 581969 Vallee De L'Hien 38 2

U13 D3 / Phase 1 -G 522619 Claix F. 1

U13 D3 / Phase 1 -M 511676 St Georges Commiers 4 U13 D3 / Phase 1 -AH 536259 St Maurice Exil Am.L 2

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 14 au 20 octobre 2024 - Voir PV Commission FMI n° 676

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 OCTOBRE 2024

Article 17

17-3 - Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement. Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 3 NOVEMBRE 2024 :

Liste des clubs concernés :

CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN
GONCELIN CS
U.S.C. AIGUEBELLE
UO PORTUGAL
VILLENEUVE AJA
ST HILAIRE DU TOUVET
GRENOBLE DAUPHINE AS
ECHIROLLES SURIEUX
FC 2A
POISAT AC
NIVOLET FC
FC LE TOUVET
LA PIERRE GRESIVAUDAN FC
VALENCE FUTSAL 26
PONTCHARRA AS
TURCS DE GRENOBLE
BREZINS FC (CHEQUE RECU SOUS RESERVE ENCAISSEMENT)
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
FUTSALL DES GEANTS
F. C. AGNIN
FROGES OC
AIR LIQUIDE
METROPOLITAINS FC
SEMITAG FC
FASSON A.S.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions		
APPEL	appel@isere.fff.fr	
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr	
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr	
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr	
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr	
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr	

REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails		
District	district@isere.fff.fr	
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr	
Vice-Président Délégué	<u>imlosa@isere.fff.fr</u>	
Secrétaire général	ttruwant@isere.fff.fr	
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr	
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr	
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr	
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr	
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr	
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr	
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr	
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr	